

Séance  
ordinaire du 17  
mai 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE 20 h  
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
Mme Annie Blais, conseillère du district 2  
M. Robin Guy, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Alain Thibault, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance puisqu'elle est tenue à huis clos comme exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents madame Manon Albert, CPA de Mallette et monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**MOMENT DE RÉFLEXION**

21.05.259

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.05.260

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Acceptation du dépôt des états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2020.
4. Autorisation de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020.
5. Autorisation de signature dans le règlement du dossier de vente pour taxes des immeubles situés sur les lots 3 754 298 et 6 380 361 du cadastre du Québec.
6. Annulation des soldes des règlements 2018-1387, 2019-1406, 2020-1434, 2020-1435.
7. Autorisation de versement d'un don.

8. Autorisation du versement de l'aide financière à la Maison de l'Espoir dans le cadre du programme de soutien pour la rénovation de façade.
9. Autorisation d'adhésion à Espace Muni.
10. Autorisation de versement – Aide au développement économique.

### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Autorisation de formation pour l'utilisation de la plateforme élévatrice.
12. Autorisation d'embauche d'une étudiante au camp de jour.
13. Autorisation d'embauche de préposés aux espaces verts au service des travaux publics.
14. Autorisation d'inscription au colloque - règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) et son application.
15. Attribution d'un poste de journalier au service des travaux publics.

### **LOISIRS**

16. Reconnaissance de sept organismes dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs.
17. Autorisation d'adhésion à un contrat d'entretien préventif en contrôle de ventilation.
18. Autorisation de circuler dans les limites de la Ville de Mont-Joli pour le relais à vélo Aldo Deschênes.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

19. Autorisation d'achat de trois habits de combat pour le service incendie.
20. Autorisation d'achat de trois appareils respiratoires pour le service incendie.
21. Acceptation de l'entente en matière de sécurité civile entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.
22. Autorisation d'embauche au service de sécurité incendie.

### **URBANISME**

23. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 14 avril 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
24. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 12 mai 2021 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
25. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA – Petit plantarium – 1026, boulevard Jacques-Cartier.
26. Autorisation de subvention en vertu du programme de rénovation de façades commerciales- Clinique Chantal esthétique, 67, avenue Doucet.
27. Adoption du règlement 2021-1448 sur le bannissement des produits de plastiques.
28. Remerciements à monsieur Fernand St-Laurent.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

29. Motion de félicitations à m. Martin Soucy pour son intronisation au Temple de la renommée du hockey du Bas-Saint-Laurent.
30. Autorisation d'utilisation du stationnement du stade du centenaire.
31. Période de questions.
32. Clôture et levée de l'assemblée.

## FINANCES

### 21.05.261 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Madame Manon Albert, du Groupe Mallette, présente les états financiers 2020 de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'accepter lesdits rapports tels que présentés;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier de la Ville de Mont-Joli et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

### 21.05.262 **AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 105.2.2. de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2020;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la publication du texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2020 sur le site internet de la Ville.

### 21.05.263 **AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE RÈGLEMENT DU DOSSIER DE VENTE POUR TAXES DES IMMEUBLES SITUÉS SUR LES LOTS 3 754 298 ET 6 380 361 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à une vente pour taxes de deux immeubles situés sur les lots 3 754 298 et 6 380 361 du cadastre du Québec le 28 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski a rendu jugement et émis l'état de collocation en date du 8 janvier 2020 pour le lot 3 754 298;

**CONSIDÉRANT QUE** la Cour supérieure du district judiciaire de Rimouski a rendu jugement et émis l'état de collocation en date du 25 septembre 2020 pour le lot 6 380 361;

**CONSIDÉRANT QUE** ces états de collocation permettent à la Ville de Mont-Joli de finaliser les dossiers par un acte de vente avec l'adjudicataire;

**CONSIDÉRANT QUE** les délais de prescription ont été suspendus durant 170 jours en raison de la pandémie reportant ainsi la fin du droit de retrait d'autant de jours;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire Monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'acte de vente avec Monsieur Rénoïd Roy dans le dossier de la vente pour taxes des immeubles situés sur les lots 3 754 298 et 6 380 361 du cadastre du Québec. Les honoraires du notaire sont aux frais de l'acheteur.

### 21.05.264 **ANNULATION DES SOLDES DES RÈGLEMENTS 2018-1387, 2019-1406, 2020-1434, 2020-1435**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe pour chacun de ses règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministère des Affaires

municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli modifie les règlements de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépense réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Mont-Joli affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

**QUE** la Ville de Mont-Joli informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « promoteurs » et « paiement comptant » de l'annexe.

**QUE** la Ville de Mont-Joli demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**21.05.265**

#### **AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN DON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Don</b>
École du Mistral	Gala reconnaissance	250\$

**21.05.266**

#### **AUTORISATION DU VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À LA MAISON DE L'ESPOIR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de l'aide financière à la Maison de l'Espoir au montant de 3 750\$ soit le maximum autorisé selon le règlement 2020-1443 instituant deux (2) programmes de soutien à la rénovation.

**21.05.267           AUTORISATION D'ADHÉSION À ESPACE MUNI**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à Espace muni (anciennement Carrefour action municipale et famille), et ce, au montant de 160\$ plus les taxes.

**21.05.268           AUTORISATION DE VERSEMENT – AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement de l'aide financière à l'entreprise Le Ketch dans le programme d'aide au développement économique volet 3 – aide au démarrage/amélioration d'une entreprise. Cette aide financière représente un montant de 10 000\$ soit le montant maximal accordé dans ce volet de la politique.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**21.05.269           AUTORISATION DE FORMATION POUR L'UTILISATION DE LA PLATEFORME ÉLÉVATRICE**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise trois (3) employés du service des loisirs à suivre la formation donnée par le *Centre de services scolaires des Phares – Services aux entreprises et à la communauté* pour l'utilisation de la plateforme élévatrice. Cette formation reconnue par la CNESST est d'une durée de 5 heures, et ce, au coût de 996\$ plus les taxes.

**21.05.270           AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE AU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Florence Pouliot comme monitrice spécialisée pour une période de 7 semaines soit du 28 juin au 13 août à raison de 40 heures semaine pour un taux horaire de 14.50\$.

**21.05.271           AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel de candidatures a été réalisé par le service des travaux publics afin d'embaucher quatre (4) préposés aux espaces verts pour la période estivale 2021;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines pour l'embauche de trois (3) préposés;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Gaëlle Bérubé ainsi que de messieurs Jean-Simon L'Italien et Olivier Gauthier à titre de préposés aux espaces verts. Le début d'emploi se fera le 17 mai pour messieurs L'italien et Gauthier et le 25 mai pour madame Bérubé.

Ces personnes seront à l'emploi de la Ville de Mont-Joli pour une période maximale de douze (12) semaines à raison de 40 heures / semaine au tarif horaire de 17\$. Cette dépense est prévue au budget du service des travaux publics.

**21.05.272           AUTORISATION D'INSCRIPTION AU COLLOQUE - RÉGLEMENT SUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS EN FONCTION DE LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (REAFIE) ET SON APPLICATION**

*Item retiré*

**21.05.273           ATTRIBUTION D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le poste de journalier à monsieur René-Paul Guimond au service des travaux publics. Monsieur Guimond a réussi avec succès sa période de formation et d'essai de trente (30) jours comme requis à l'article 21.03 de la convention collective.

**LOISIRS**

**21.05.274           RECONNAISSANCE DE SEPT ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIRS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la reconnaissance des associations suivantes : la Télévision de la Mitis, Gymn'As de la Mitis, Groupe de danse country de la Mitis, Association des résident(e)s du lac du Gros ruisseau, Club des 50 ans + de Mont-Joli, Éco Mitis et Association Moto-touristes Mont-Joli/Mitis puisque ces organismes se sont conformés aux exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Mont-Joli.

**21.05.275           AUTORISATION D'ADHÉSION À UN CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF EN CONTRÔLE DE VENTILATION**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion à un contrat d'entretien préventif en contrôle de ventilation de la compagnie Contrôles AC, au montant de 4 277\$ plus les taxes.

**21.05.276           AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LE RELAI À VÉLO ALDO DESCHÊNES**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser les participants au *relais à vélo Aldo Deschênes* à emprunter l'avenue du Sanatorium à l'occasion de cette activité de plein air dont le départ et l'arrivée se feront au parc Beauséjour à Rimouski. Cette activité aura lieu le 28 août 2021 si le contexte sanitaire le permet. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec, des services ambulanciers, de sécurité incendie ainsi que des travaux publics.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**21.05.277           AUTORISATION D'ACHAT DE TROIS HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de trois habits de combat pour le service incendie à la compagnie L'Arsenal, et ce au montant de 5 805\$ plus les taxes.

**21.05.278           AUTORISATION D'ACHAT DE TROIS APPAREILS RESPIRATOIRES POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat de trois appareils respiratoires à la compagnie Protection incendie CFS, et ce, au coût de 31 726.47\$ plus les taxes.

**21.05.279            ACCEPTATION DE L'ENTENTE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente de sécurité civile entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Sainte-Angèle-de-Méridi.

**21.05.280            AUTORISATION D'EMBAUCHE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Alexandre Caron à titre d'étudiant coordonnateur pour une période de 8 semaines à partir du 21 juin pour 35 heures semaine au taux horaire de 16 \$.

**URBANISME**

**21.05.281            DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 14 avril 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 14 avril 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de dérogation mineure.

**21.05.282            DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 12 MAI 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 12 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 12 mai 2021 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Une demande de PIIA.
- Une demande de rénovation de façade.

**21.05.283            AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA – PETIT PLANTARIUM – 1026, BOULEVARD JACQUES-CARTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont déposé une demande pour l'ajout d'un gazebo;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé le visuel du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement où sera installé le gazebo est situé dans la zone 106 (CMC) et est soumis au règlement des PIIA et que cette demande respecte les dispositions de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande du Petit Plantarium.

**21.05.284            AUTORISATION DE SUBVENTION EN VERTU DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES- CLINIQUE CHANTAL ESTHÉTIQUE, 67, AVENUE DOUCET**

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé une demande de subvention en vertu du programme de rénovation de façades commerciales;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur a déposé le visuel du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé le conseiller Jean-Pierre Labonté et appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise cette demande déposée dans le cadre du règlement no. 2020-1443 sur les programmes de soutien à la rénovation.

**21.05.285            ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-1448 SUR LE BANNISSEMENT DES PRODUITS DE PLASTIQUES**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2021-1448 sur le bannissement des produits de plastiques.

Ce règlement porte sur le bannissement de différents produits de matières plastiques fabriquées à partir de base de pétrole, l'interdiction de ceux-ci dans les établissements commerciaux et définit le montant des infractions s'y rapportant.

Il n'y a pas eu de modification au règlement entre son dépôt et son adoption.

**21.05.286            REMERCIEMENTS À MONSIEUR FERNAND ST-LAURENT**

Le conseil municipal tient à remercier monsieur Fernand St-Laurent pour ses nombreuses années d'implication au sein du comité consultatif d'urbanisme. Monsieur St-Laurent a, au travers des années, collaboré avec différents membres du comité et du conseil municipal qui ont su profiter de son expertise et de ses idées en plus d'apprécier sa collaboration. Encore une fois, merci!

**AFFAIRES NOUVELLES**

**21.05.287            MOTION DE FÉLICITATIONS À M. MARTIN SOUCY POUR SON INTRONISATION AU TEMPLE DE LA RENOMMÉE DU HOCKEY DU BAS-SAINT-LAURENT**

*Item retiré*

**21.05.288            AUTORISATION D'UTILISATION DU STATIONNEMENT AUTOUR DU STADE DU CENTENAIRE**

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise P. Labonté et Fils à utiliser le stationnement situé autour du Stade du centenaire pour une formation VTT le 29 mai prochain, et ce, à titre gratuit. L'entreprise P. Labonté et Fils devra avoir une police d'assurance couvrant ce type d'activité.



**21.05.289 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**21.05.290 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 46, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.